



Espace
analytique

Association de Formation Psychanalytique
et de Recherches freudiennes



L'association "Espace analytique" a été fondée par Maud Mannoni en octobre 1994. C'est le fruit d'une scission du C.F.R.P. (Centre Freudien de Formation et de Recherches Psychanalytiques.) .

Comme l'indique un texte de présentation de sa fondatrice depuis décédée, l'association s'appuie sur une diversité des discours et des échanges cliniques. Les informations habituelles concernant l'institution, les enseignements et les membres sont complétées par la mise en valeur des atouts de l'association dans le domaine de l'enfance ("Enfance en jeu") notamment. On trouvera dans cette rubrique les coordonnées de la consultation publique de Buttes-chaumont animée par la présidente actuelle Catherine Mathelin. On notera avec intérêt que l'association a obtenu un agrément de l'UNAFORMEC au titre de la Formation médicale Continue. C'est la première fois que la transmission de la théorie et de la pratique de la psychanalyse est reconnue officiellement dans le cadre de la formation médicale. A l'heure où ce principe de la Formation médicale continue est réaffirmé, c'est un atout d'importance pour l'avenir.

Règlement intérieur

I. OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

- 1°) Favoriser la recherche, avoir le souci de permettre une réflexion et une confrontation des diverses expériences cliniques françaises et étrangères. Faciliter les échanges entre psychanalystes au moyen de réunions, congrès scientifiques et de publications, ainsi qu'avec des non analystes travaillant dans le champ disciplines affines.
- 2°) Promouvoir la formation des analystes en privilégiant dans l'enseignement mis en place le retour à la clinique. Avoir pour souci de soutenir le questionnement de chacun dans sa pratique quotidienne. Interroger ce que devient la pratique analytique en institution.
- 3°) Création d'un dispensaire ou lieu d'accueil pour jeunes adultes en crise, en ayant pour souci une nécessaire innovation dans ce domaine.
- 4°) Appuyer et promouvoir les initiatives locales tant à Paris qu'en province ou à l'étranger qu'il s'agisse de groupes d'études, de créations de lieux cliniques, de recherches concernant des domaines connexes (pédagogie, psychiatrie, linguistique, épistémologie, etc.)

II. CONSTITUTION ET QUALITÉ DES MEMBRES

Les modalités de nomination et d'admission dans les catégories définies à l'article 6 des statuts sont ainsi définies

1°) Auditeurs libres

Une demande écrite devrait suffire pour l'inscription, évitant ainsi les effets imaginaires d'un entretien préalable auquel elle serait subordonnée. Il est néanmoins demandé aux auditeurs libres de se faire connaître et de rencontrer un membre de la Commission d'admission au cours de la première année suivant l'inscription.

2°) Adhérents

La Commission d'admission reçoit les demandes pour devenir adhérent. L'admission doit ensuite être ratifiée par le Conseil d'administration. L'entretien d'admission portera, en particulier pour les analystes praticiens, sur la pratique du candidat. La Commission d'admission s'assure qu'il s'agit bien d'une pratique analytique et qu'un processus de formation (analyse personnelle, contrôle, enseignement) est suffisamment engagé pour valider cette pratique. Avis peut être demandé aux contrôleurs. L'analyste du sujet n'est, en principe, jamais sollicité ; tout au

plus peut - il lui être demandé - avec l'accord du candidat - de confirmer que ce dernier est engagé dans une analyse personnelle.

3°) **Analystes membres**

Processus de nomination : deux entretiens préalables à la réunion du Jury d'association auront lieu. Le premier avec le secrétaire de la Commission d'admission ; le second avec un membre de cette même Commission. Enfin, le secrétaire donnera l'éventuel accord de la Commission après réunion de celle - ci. Le candidat constituera alors son Jury. Au cours de ces entretiens, il est établi que le candidat satisfait aux critères nécessaires (mais non suffisants) retenus pour les membres

o avoir effectué une analyse personnelle,

o avoir une pratique analytique,

o avoir effectué au moins deux cures contrôlées avec deux contrôleurs différents,

o avoir été inscrit à l'Association de Formation Psychoanalytique et de Recherches Freudiennes - Espace analytique au moins pendant un an comme Analyste Praticien Adhérent d'Espace analytique.

Le candidat constitue alors son Jury d'association qui comprend quatre analystes

o Deux analystes sont choisis parmi les membres d'Espace analytique, l'un des deux pouvant éventuellement être extérieur à l'association, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration. o Deux analystes sont tirés au sort sur la liste des Analystes Membres d'Espace analytique.

Le travail du Jury d'association et du candidat porte sur le champ ouvert par la formation analytique de celui - ci, sa pratique, ses travaux (écrits, participation à des séminaires, groupes de travail, interventions aux colloques, aux journées d'études, etc.), c'est-à-dire sur la singularité de son trajet.

Participer à un Jury d'association engage l'analyste qui a accepté d'en être membre, à en rendre compte, au-delà du cas - c'est-à-dire en tenant compte du secret inhérent au travail des Jurys - devant le Séminaire des membres et à participer à un travail sur les questions de la formation et de la sélection dans Espace analytique. Ainsi, devrait se dégager peu à peu les modalités d'une pratique de ces Jurys qu'il n'y a pas lieu de prescrire à l'avance. Le Jury se réunira au moins quatre fois, dont l'une sans le candidat. Le ou les psychanalystes du candidat, de même le ou les contrôleurs du candidat doivent se récuser s'ils ont été choisis ou tirés au sort. Aucun analyste, choisi ou tiré au sort, ne peut participer à deux Jurys dans le même moment.

On limitera la durée d'un Jury à un an. En cas de refus d'une candidature par un Jury, il est demandé un délai d'un an entre la fin de ce Jury et le début du Jury suivant. La nomination, à terme, requiert la ratification du Conseil d'administration.

La Commission d'admission doit répondre aux exigences suivantes o intervenir dans l'accueil des auditeurs libres et dans la nomination des adhérents et des membres ; o poursuivre un travail de réflexion sur sa pratique dont elle doit témoigner devant le séminaire des membres ; o être animée par le secrétaire de la Commission d'admission, membre du Bureau.

Les membres de la Commission d'admission sont désignés pour un an par le Conseil d'administration.

III. FORMATION ET QUALIFICATION DES ANALYSTES

Rien ne peut remplacer une analyse personnelle ainsi que la nécessité, pour le candidat, d'avoir à s'exposer dans des cures supervisées. Le candidat peut avoir fait ou faire une analyse avec un analyste qui appartienne à un autre groupe qu'Espace analytique (A.F.P.R.F.). Dans la qualification du candidat comme analyste, il sera tenu compte du cursus analytique d'une part, de la pratique du candidat, d'autre part. Si le candidat n'est pas connu des membres appelés à statuer sur son admission, il pourra être fait appel à l'avis des superviseurs, ou à défaut, l'avis d'analystes ayant eu connaissance de la pratique du candidat (et de la dimension éthique dans laquelle cette pratique se situe). Bien qu'en fin de compte, quelqu'un ne soit jamais reconnu analyste que par ses patients, une association telle qu'Espace analytique (A.F.P.R.F.) ne peut pas ne pas avoir à garantir la formation d'un candidat.

IV. SÉMINAIRES DES MEMBRES D'ESPACE ANALYTIQUE

Le Séminaire des membres réunit, plusieurs fois par an les membres qui sont tenus d'y participer - leur nomination les y engage. Ce séminaire poursuit le travail de dégagement d'une orientation commune à Espace analytique (A.F.P.R.F.), concernant les questions cruciales de la psychanalyse (en particulier la question de la formation, etc.). Il est le lieu d'un travail d'analyse et d'évaluation de l'activité de l'institution, et, en particulier, des procédures de sélection ci - dessus proposées.

Il peut être amené à rendre compte de ses travaux au cours des journées d'études ou lors des colloques ouverts aux autres participants de l'association.

Deux coordinateurs ayant charge d'organisation sont élus pour deux ans par le Séminaire des membres. Ils ne sont pas immédiatement rééligibles. L'élection aura lieu à la dernière réunion annuelle du Séminaire des membres.

La première année, on tirera au sort le coordinateur sortant. Les coordinateurs participent aux réunions et aux travaux de la Commission d'enseignement (voir infra).

V. COLLEGE INTERNATIONAL D'ESPACE ANALYTIQUE

Toute instance de l'une des associations du Réseau d'Espace analytique, tout membre ou adhérent appuyé par la signature d'au moins quatre membres ou adhérents de l'une des associations peut saisir le Collège de toute question touchant à la vie institutionnelle. Le Collège dispose des moyens qui sont de son ressort pour travailler cette question y compris la création d'une Commission ad hoc de quatre membres du Collège dont deux sont choisis par le ou les demandeurs. Le Collège pourra faire appel à une personnalité extérieure à l'association reconnue pour sa compétence quant à la question soulevée. Le Collège peut transmettre ensuite, s'il le juge nécessaire, le produit de son travail aux instances concernées de l'institution, qui disposent seules du pouvoir de décider des suites à donner.

VI. ENSEIGNEMENTS

Un enseignement est mis en place : cours, séminaires, groupes de travail autour de travaux d'histoire de la psychanalyse, de métapsychologie, de clinique des névroses et des psychoses, de psychanalyse d'enfants, de logique, d'épistémologie, des questions institutionnelles, etc., mais aussi lecture de textes de Freud et de Lacan (ainsi que d'autres auteurs de la littérature analytique) et possibilités de rencontres informelles entre analystes en formation et leurs aînés autour de questions surgies de la pratique quotidienne. Cette mise en place d'activités, d'enseignements, de rencontres, de colloques, de journées d'étude et de congrès sera assurée par la Commission d'enseignement.

La Commission d'enseignement est animée par le secrétaire de la Commission d'enseignement, et le secrétaire adjoint à la Commission d'enseignement, membres du Bureau. Sa composition est arrêtée pour un an par le Conseil d'administration. Sont membres d'office les deux coordinateurs du Séminaire des membres et le(s) responsables) du Département de Formation Permanente et du Département de Formation médicale continue. La Commission d'enseignement organise donc l'enseignement à Espace analytique (A.F.P.R.F.), ainsi que les stages cliniques ; elle aide également à la mise en place d'un accompagnement de travail pour les analystes en formation. Enfin, elle poursuit un travail de réflexion sur sa pratique dont elle doit témoigner devant le Séminaire des membres. À côté de cet enseignement de base, on encouragera les groupes de travail qui souhaitent s'annoncer sous leur propre responsabilité. On assurera à ces groupes la diffusion nécessaire à la mise en place de leur projet. On veillera à instaurer des débats autour de questions cruciales. La recherche est ouverte à tous et il n'est pas besoin d'être reconnu analyste pour s'intéresser à la psychanalyse. Les analystes en formation sont, en fait, avec les patients, les véritables enseignants des enseignants. Question à ne pas perdre ce vue.

Il n'est pas exclu que les auditeurs libres puissent à certains moments, proposer un thème de réflexion. Espace analytique (A.F.P.R.F.) entend bien arracher l'enseignement à des questions de promotion interne des analystes. La recherche appartient à tous. C'est aussi avec les erreurs que se fait une formation et que naît une dimension éthique. C'est dans un après - coup qu'apparaîtra ce qui doit être privilégié, pour garantir à l'ensemble un minimum de cohérence. Cette dimension de l'après-coup sanctionne une expérience de façon plus juste que si les restrictions étaient posées là au départ.

VII. BUREAU

Les membres et les adhérents peuvent solliciter une prise de position du Bureau sur tel problème qui les concerne. Le Bureau, aidé par les membres du Conseil d'administration, s'efforcera de ne pas occulter les questions ouvertes par les membres et adhérents et de les tenir au courant des prises de position des responsables par rapport à telle ou telle question.

VIII. ÉCHANGES SCIENTIFIQUES

Espace analytique (A.F.P.R.F.) se propose non seulement d'établir des échanges scientifiques avec les autres groupes analytiques en France et à l'étranger, mais l'association se propose aussi de s'intéresser concrètement aux expériences pilotes menées à l'étranger dans le champ de la psychiatrie, de la pédagogie et de la psychanalyse

► Brésil

La création d'une association au Brésil "ESPACO BRASILEIRO DE ESTUDOS PSYCOANALITICOS" à

l'initiative de Joël Birman et de Maria Izabel Oliveira Szpacenkopf, membres d'Espace Analytique 'AFPRF), a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration du 1er Avril 1999.

► **Bulgarie**

La création d'une association en Bulgarie " ESPACE BULGARE POUR L'ANALYSE " à l'initiative de Vladimir Gradev et Irena Kristeva a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration d'Espace analytique (A.F.P.R.F.) du 5 Mai 2000 et par le Conseil d'administration de Espaco Brasileiro de Estudos Psicoanaliticos du Brésil.

X. GROUPES LOCAUX [...]

XI. DÉPARTEMENT DE FORMATION PERMANENTE ET DÉPARTEMENT DE FORMATION MÉDICALE CONTINUE

La nécessité de faire connaître notre travail, ainsi que les contraintes financières qui pèsent sur ceux qui sont intéressés par nos travaux sans pouvoir y participer ont conduit à la création d'un Département de formation permanente d'Espace analytique. Il dépend du Bureau de l'Association par l'intermédiaire de la Commission d'enseignement et de son secrétariat auquel il est rattaché. Il est animé par un ou deux Responsables du D.F.P.E.a., désignés par le Bureau pour une durée indéterminée, soit jusqu'à démission ou révocation par le Bureau. Celui - ci lui octroie les moyens jugés nécessaires à son action (secrétariat, compte bancaire séparé, délégations diverses, etc.), les Responsables en rendant compte régulièrement. De même, il est rendu compte au moins une fois par an de l'activité (formations, bilan financier, etc), du Département devant le Conseil d'Administration, qui avalise aussi le budget prévisionnel du Département, ainsi que devant l'Assemblée générale.

Un Département de formation médicale continue est créé suivant les mêmes principes et les mêmes modalités que le Département de formation permanente.

XII. COTISATIONS

Pour adhérer à Espace analytique (A.F.P.R.F.), les membres, les adhérents et les auditeurs libres devront être à jour dans leur cotisation ou participation aux frais de fonctionnement. La cotisation sera fonction du budget prévisionnel à établir (local, secrétariat, etc.).

Dans un premier temps, les frais de locaux loués par les animateurs seront partagés entre les participants du séminaire. D'une façon ponctuelle, une participation pourra être demandée aux membres pour couvrir les frais de voyage et d'accueil de tel analyste étranger ou de telle personnalité française invitée à participer à un débat.

XIII. REVUE

Une revue de l'association est créée pour prendre la suite de Logos ◊ Ananke, fondée et dirigée, pour les trois premiers numéros, par Joël Dor. Son titre : " Figures de la Psychanalyse ", avec comme sous - titre : Logos<>Ananke. Nouvelle série. Le premier numéro de cette série sera noté n°4. Elle paraît deux fois l'an. Elle est animée par un comité de rédaction, renouvelable par 1/3 tous les ans, de 6 membres minimum et 9 membres maximum, élus pour 3 ans par le Conseil d'administration sur proposition du Bureau (1/3 des membres du premier comité seront tirés au sort les deux premières années à l'exception du rédacteur en chef et du rédacteur en chef adjoint). Un rédacteur en chef et un rédacteur en chef adjoint sont élus par le Conseil d'administration sur proposition du Bureau après consultation du Comité de rédaction, pour assurer la parution de 4 numéros de la revue. Le directeur de la publication est le président en exercice d'Espace analytique (A.F.P.R.F.).